

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 09 novembre 2015



Le mardi 17 novembre 2015, les 4 maires des communes de Bellentre, Valezan, Macot La Plagne et la Cote d'Aime (de gauche à droite) ont signé la charte de la commune nouvelle «la Plagne Tarentaise».

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2015

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, 1er adjoint, Mme Séverine BRUN, 2e adjointe, M. René ALLAMAND, 3e adjoint, Mme Christiane CHARRIERE 4e adjointe,

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Sylvie BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER PERRET, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux

Excusés : Mme Marion LIZEROUX, conseillère municipale, (pouvoir à M. René ALLAMAND), M. Gérard MONTILLET, 5e adjoint (pouvoir à Mme Christiane CHARRIERE), Mme Corine MICHELAS, conseillère municipale (pouvoir à M. Jean-Luc BOCH), M. Stéfan KOUMANOV, conseiller municipal (pouvoir à M. Laurent ASTIER ET PRÉSENT À PARTIR DU POINT 7 DONC POUVOIR ANNULÉ))

Formant la majorité des membres en exercice

M. Raphaël OUGIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose de retirer le document concernant l'acquisition des terrains appartenant au Syndicat intercommunal de la Grande Plagne car il manque certains éléments relatifs à cette décision. Le conseil municipal approuve ce retrait.

Avant de débiter la séance, monsieur le maire demande aux élus de bien penser à allumer les micros lorsqu'ils prennent la parole afin que le compte rendu puisse être le plus fidèle possible à leurs propos.

Affaires générales

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : ENVOI DES CONVOCATIONS ET DOSSIERS DÉMATÉRIALISÉS

Monsieur le maire rappelle que les convocations ainsi que l'ordre du jour du conseil municipal doivent être impérativement signés par le maire et envoyés 3 jours ouvrés avant la séance du conseil municipal. Il indique que ce délai passera à 5 jours ouvrés à partir du 1er janvier 2016, la commune nouvelle comptera en effet plus de 3500 habitants. Monsieur le maire propose de dématérialiser l'envoi des convocations du conseil municipal ainsi que les documents relatifs à ces réunions. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mettre en place les convocations du conseil municipal, ou autres réunions, ainsi que l'envoi de document par voie électronique. (Votants : 19, pour : 19)

2. APPROBATION DE LA CONVENTION PROVISOIRE AVEC L'OTGP POUR LA GESTION DU CINÉMA

Stéfan KOUMANOV ne prend pas part au vote. Son pouvoir n'est donc pas pris en compte.

Laurent ASTIER présente le projet de convention qui permettra à l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) de gérer et d'exploiter la salle de cinéma de Plagne Centre, propriété de la commune de Macot La Plagne. Il précise que cette convention a pour but de confier à titre provisoire la gestion de son cinéma dans l'attente du lancement d'une procédure de délégation de service public.

Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN sur la prise en charge du déficit de fonctionnement, monsieur le maire explique que ce dernier continuera à être pris en charge uniquement par la commune et non par l'office de tourisme. Le conseil municipal approuve le projet de convention à passer avec l'office de tourisme de la Grande Plagne pour la gestion du cinéma de La Plagne. (Votants : 18 ; pour : 18)

3. VALIDATION DU PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION SUR LES STATIONS DE LA PLAGNE (ZONES PAYANTES)

Fabienne ASTIER rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation sur les divers sites d'altitude de la commune, compte tenu du développement des urbanisations des différentes stations de la Plagne. De nouvelles zones de stationnement ont été délimitées, notamment sur certains points difficiles des stations tels que Belle Plagne ou Plagne villages. Elle précise que différentes zones réglementées vont être mises en place pour prendre en compte principalement les contraintes suivantes :

- protection contre l'incendie et l'organisation des secours
- collecte des ordures ménagères et sélective des déchets
- accès aux personnes handicapées
- accès des véhicules des services publics (police municipale, gendarmerie, pompiers, médecins, ambulances....)
- intervention des engins de déneigement en période hivernale

Parallèlement, il convient de permettre une bonne circulation et de favoriser l'accueil des flux de véhicules en saison touristique. Le conseil municipal valide le projet d'arrêté général de stationnement sur les stations de La Plagne concernant notamment les zones payantes pour l'hiver 2015-2016. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Séverine BRUN présente les demandes d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 21 avril 2015, 05 mai 2015, 16 octobre 2015, et se décomposant comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL		
Etat 1676630122 du 21 avril 2015	6 086,00 €	Cpte 6541
Etat 1706600211 du 16 octobre 2015	6 018,55 €	Cpte 6541
Créances éteintes sit du 05/05/15	40 253,37 €	Cpte 6542
TOTAL	52 357,92 €	

Séverine BRUN explique que la somme de 40 253,37 € provient des loyers non payés du bâtiment l'Arnica. Le débiteur est en liquidation judiciaire et la collectivité n'est malheureusement pas un créancier prioritaire. Michel ASTIER PERRET demande si cette créance a bien été produite au bon moment à l'administrateur pour être prise en charge. Monsieur le maire répond que la procédure réglementaire a bien été respectée mais il s'avère que cette société n'est pas solvable.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT		
Etat 1689860211 du 21 avril 2015	281,90 €	Cpte 6541
Etat 1706600211 du 16 octobre 2015	2 052,01 €	Cpte 6541
Créances éteintes du 05/05/15	546,95 €	Cpte 6542
TOTAL	2 880,86 €	

Séverine BRUN explique que ces produits doivent être admis en non-valeur avant la fin de l'année compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016. Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 52 357,92 € pour le budget général et 2 880,86 € pour le budget eau et assainissement. (Votants : 19, pour : 19)

5. MODALITÉS CONCERNANT LA TARIFICATION DES RESTAURANTS D'ALTITUDE

Joël OUGIER SIMONIN, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Patrice MEREL explique que les élus ont souhaité réévaluer les loyers des restaurants d'altitude selon des critères bien précis afin d'être plus cohérent sur l'ensemble du territoire. Il a été décidé de demander un % sur le CA variable suivant différents critères : emplacement, horaires d'ouverture... Il présente ainsi les catégories fixées :

o **La catégorie I - loyer variable 3,5 % du CA**

*Mal desservi en pistes et remontées mécaniques ;
Ouverture possible midi pour skieurs et soir pour les piétons*

Pas de toilettes publiques à proximité immédiate.

o **La catégorie II - loyer variable 4 % du CA**

Eloignement des pistes et des remontées mécaniques mais passage de skieurs important

Ouverture uniquement possible à midi

Toilettes publiques à proximité immédiate.

o **La catégorie III - loyer variable 4 % du CA**

Situé sur le front de neige au départ des remontées / à proximité de parking

Zone de chalands importante à proximité

Ouverture midi et soir possible pour skieurs et piétons

Toilettes publiques à proximité immédiate.

o **La catégorie IV - loyer variable 4,5 % du CA**
Situé sur les grands axes de Paradiski et accessible aux skieurs de tous niveaux

Ouverture midi et soir possible

Possibilité d'agrandissement et de création de toilettes.

o **La catégorie V - loyer variable 6% du CA**

Situé sur les grands axes de Paradiski et accessible aux skieurs de tous niveaux

Ouverture midi et soir possible

Toilettes publiques à proximité

Existence d'un bâtiment communal à destination de restaurant et opérationnel à la prise de bail.

Le renouvellement des contrats suivant ces catégories se fera pour une durée de 35 ans afin que les restaurateurs puissent envisager des travaux et des rénovations de leur bâtiment. La prise d'effet de ces nouvelles conditions se fera au renouvellement du bail.

Nouveau bâtiment :

Il est proposé de demander un loyer fixe durant les 10 premières années, comme stipulé dans la réponse formulée par l'appel d'offre, afin de permettre d'amortir la construction et l'aménagement de ce type d'équipement. Ensuite, il sera appliqué le loyer variable à partir de la 11ème année en fonction des catégories citées ci-dessus.

Monsieur le maire ajoute qu'une augmentation de la surface pourra être envisagée, pour les restaurants d'altitude existants, dans la limite de 170 m² (y compris service au public) en lien et en continuité du bâti. Il insiste sur le fait que ces agrandissements devront obligatoirement comporter des toilettes publiques (ouvert sans obligation de consommation). De même, la convention stipulera l'obligation de propreté et d'ouverture de ces toilettes. Laurent ASTIER trouve dommage que ces restaurateurs n'ouvrent pas leur établissement dès le premier jour d'ouverture de la station alors que cela leur est stipulé dans leur convention. Il trouve aberrant que la clientèle se heurte à des portes fermées lorsqu'elle vient en début de saison. René ALAMAND propose de leur rappeler qu'ils ont signé une convention et ainsi les obligations qui leur incombent. Le conseil municipal décide de réviser les modalités concernant la tarification des restaurants d'altitude comme énoncés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

TRAVAUX - MARCHÉS PUBLICS

6. AVENANT RELATIF AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CAR - AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT EN PLUS VALUE

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-car, Michel ASTIER PERRET explique qu'il convient d'approuver un avenant au lot n°1 - Génie Civil (attribué à l'entreprise BASSO) pour prendre en compte des travaux supplémentaires :

- Réalisation d'un drainage de fond et d'une assise aux remblais avec des matériaux drainants suite au rapport géotechnique;
- Reprise des eaux pluviales (Ø 400 et Ø500 avec sur-profondeur) avec un fossé enroché;
- Surplus du linéaire du réseau EU entre l'aire de vidange et le local technique dont la position a été éloignée du fait de l'agrandissement de la superficie du parking suite aux travaux de terrassement.

Il rappelle que le lot n°1 a été attribué pour un montant initial de 190 060,82 € H.T. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 32 313,90 € HT, portant le montant du marché à 222 374,72 € HT (soit 17 % d'augmentation). Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un avenant en plus-value au lot n°1 (génie civil) attribué à l'entreprise BASSO. (Votants : 19, pour : 19)

URBANISME

7. PROJET PISTE HAUT CORNEGIDOUILLE : DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

RENÉ ALLAMAND expose au conseil municipal le projet d'implantation d'un télésiège débrayable au lieu-dit des Envers afin de relier le bas de la piste des Adrets à Aime la Plagne ainsi que le projet d'élargissement et de reprise en long de la section haute de la piste de ski de Cornegidouille par la Société d'Aménagement de la Plagne. Cette reprise permettra de remodeler le haut de cette piste et de l'adapter pour les débutants (en dessous du départ du télésiège du Golf). Suite à l'interrogation de Laurent ASTIER sur la reprise du bas de la piste, René ALLAMAND répond que la SAP n'a pas prévu ces travaux pour cette année mais qu'il est impératif d'en reparler l'année prochaine.

A 19h40, Monsieur Stéfan KOUMANOV intègre la séance. Son pouvoir est donc annulé puisqu'il prend part au vote.

La commune de Macot La Plagne étant concernée par le départ de la piste de ski de Cornegidouille, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture une autorisation de défrichement de 2 891 m² sur la parcelle Section N n° 1386. (Votants : 19, pour : 19)

8. CONVENTION D'IMPLANTATION D'UNE TYROLIENNE

Patrice MEREL informe l'assemblée qu'il a été sollicité pour la réalisation d'une tyrolienne entre le site de Plagne Aime 2000 et Plagne Centre. Cet équipement se situe sur des terrains appartenant à la commune de Macot La Plagne et il convient donc d'établir une convention pour la mise à disposition de ceux-ci à une société privée. Cette tyrolienne, d'une longueur de 609 mètres environ, démarrera au niveau du virage en dessous des immeubles du club Med et arrivera sur la place Perrière (au niveau du rond-point). Patrice MEREL indique que l'arrivée de cet équipement pourra être déplacée sur la dalle supérieure du projet d'aménagement de la place Perrière dans le cas où il verrait le jour. Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société SuperTyro pour la réalisation d'une tyrolienne entre le site de Plagne Aime 2000 et Plagne Centre sur les parcelles communales cadastrées section N n°1999-1630-1958 (Votants : 19, pour : 19)

9. BATIMENT LES MONTAGNETTES À BELLE PLAGNE : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le maire rappelle que l'immeuble Les Montagnettes à Belle Plagne était engagé avec la collectivité par une convention d'aménagement pour un usage d'hôtel de ce bâtiment pour une durée de 15 ans. Au-

jourd'hui, cette convention est devenue caduque. Ainsi, il a été prévu, d'un commun accord entre la collectivité et les propriétaires de cet immeuble, de procéder à la rédaction d'une nouvelle convention d'aménagement pour une durée de 9 ans afin de pérenniser l'activité de cet établissement en lits chauds. Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention d'aménagement avec la SEP MONTAGNETTES DU VALLON. (Votants : 19, pour : 19)

10. CHOIX D'UN CANDIDAT POUR L'IMPLANTATION D'UNE MICROCENTRALE SUR LE RUISSEAU DE BONNEGARDE

Patrice MEREL informe l'assemblée que la commune a été, à de nombreuses reprises, sollicitée pour l'implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau de Bonnegarde.

Aujourd'hui, cette activité est potentiellement réalisable et à cette fin, une consultation a été lancée pour permettre aux opérateurs de faire une proposition. Patrice Merel présente les sociétés qui ont répondu à cette consultation :

- Gaz Electricité de Grenoble (GEG)
- Voltalia
- Quadran

Il explique qu'une analyse technique des dossiers a eu lieu portant sur la proposition financière des candidats, le débit, la puissance, la quantité d'eau, le nombre de prises d'eau..... Techniquement, les 3 dossiers se valent. En revanche, la société Quadran a présenté la proposition financière la plus avantageuse pour la commune. Joël OUGIER SIMONIN émet une réserve quant à ce projet par rapport au débit d'eau du bief des ouvertures. Il estime que la commune d'Aime aurait du être associée à ce projet car le captage est réalisé en limite des deux communes. Hormis ces réserves, il adhère tout à fait au projet. Patrice Merel rappelle qu'une convention va être conclue avec l'opérateur retenu, qui permettra à la commune de fixer ses conditions. Par ailleurs il indique que la DRÉAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) impose un débit réservé afin de préserver la faune et la flore.

Monsieur le maire rappelle que ce projet est entièrement situé sur la commune de Macot La Plagne. Il souhaite ajouter qu'il n'a jamais été fermé à des discussions avec la commune d'Aime, dans la mesure où les intérêts de la commune qu'il représente sont préservés. Le conseil municipal décide de retenir la société Quadran qui a présenté la proposition la plus avantageuse pour la collectivité et l'autorise à procéder aux diverses demandes administratives en vue de l'implantation de cet équipement sur des terrains communaux. (Votants : 19, pour : 19)

11. ATTRIBUTION DE L'APPEL À CANDIDATURE «CHALET DES MOUTONS» AUX SOCIÉTÉS MONTEL SAS ET SAS 3 J POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET HÔTELIER INNOVANT

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal l'appel à candidature pour la réalisation d'un programme hôtelier innovant et exemplaire sur le site du Chalet des Moutons, à Plagne Bellocôte.

4 candidats ont répondu favorablement à cet appel à candidature.

Deux candidats sortent du lot en proposant un projet hôtelier innovant style « auberge de jeunesse » haut de gamme adapté à la demande : week-end/semaine/groupe/particulier.

Ce type de logement se positionne comme un hébergement pour tous : lieu prisé par la jeunesse individuelle ou en groupe, ainsi qu'un lieu atypique pour les séminaires ou les réunions familiales ou amicales pour la clientèle individuelle. Des bâtiments seront prévus afin de séparer la clientèle en terme d'hébergement mais en créant un pôle commun proposant services et différentes animations. Ce style de logement ne sera proposé que dans cinq stations ciblées.

Ensuite, Patrice MEREL explique que le candidat choisi va aider la commune à porter un nouveau projet UTN (unité touristique nouvelle) obligatoire compte tenu du site (discontinuité de ce projet au bâti existant). Il rappelle que l'UTN créé par arrêté préfectoral en 2010 est devenu caduque en 2014.

Après analyse des différents dossiers, il s'avère que le projet des sociétés MONTEL SAS et SAS 3J est le plus innovateur et il réunit également les missions de promoteur, d'investisseur et de gérant du futur établissement. Le conseil municipal décide donc de retenir la candidature des sociétés SAS 3J et MONTEL SAS. (Votants : 19, pour : 19)

12. AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION D'USAGE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS POUR LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que le marais des Frasses représente un patrimoine de grand intérêt sur le plan biologique, et en particulier pour les habitats naturels humides et la flore qu'il renferme. Le marais figure au plan d'actions zones humides initié dans le cadre du contrat du bassin versant Isère en Tarentaise, en partenariat avec l'APTIV. Le conservatoire d'espaces naturels de Savoie a établi en 2013 pour ce site un « plan de gestion » présenté à l'ensemble des partenaires locaux. La commune de Macot la Plagne étant propriétaire de parcelles dans la zone humide des Frasses, il convient de signer une convention avec le conservatoire pour lui confier la gestion de ces terrains communaux. Cette convention porte sur une durée de 11 ans. Joel OUGIER SIMONIN demande que la commune soit consultée lorsque des travaux seront réalisés sur des parcelles communales et que la convention soit donc modifiée en ce sens. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention d'usage avec le conservatoire des espaces naturels. (Votants : 19, pour : 19)

13. PLAGNE CENTRE : BAIL PRÉCAIRE AVEC LA SCI LIR POUR LES LOCAUX DE TRANSDEV

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation des galeries de Plagne Centre, il a été créé une liaison entre la copropriété des Ecrins et la place dite de la Cheminée. Pour ce faire, des échanges et des achats de biens immobiliers ont dû être réalisés et il s'est avéré nécessaire de déplacer les bureaux de la société TRANSDEV BERARD. A ce titre, la collectivité devait ainsi mettre à la disposition de la société des locaux lui appartenant sous le télémétre de Plagne Centre, à proximité de la bagagerie. A défaut, la Commune s'engageait à prendre à sa charge un bail précaire pour les locaux situés sur la Place PERRIÈRE à

Plagne Centre avec la SCI LIR, afin de reloger la société TRANSDEV BERARD. A ce jour, la collectivité n'étant toujours pas en mesure de réintégrer cette société dans les locaux initialement prévus, il convient de signer un bail dérogatoire avec la SCI LIR pour la mise à disposition de ses locaux à la société TRANSDEV BERARD, de décembre 2015 à septembre 2017, soit 22 mois. Monsieur le maire ajoute que la convention passée avec la société Transdev pour le relogement de ses bureaux est liée au marché des navettes interstation qui se termine en 2017. Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN sur l'hébergement de ce service après 2017, Patrice MEREL confirme que la collectivité devra réfléchir sur ce point dans le cadre de l'aménagement de la place Perrière. Le conseil municipal accepte la prise à bail dérogatoire des locaux de la Sci Lir pour une période de 22 mois. (Votants : 19, pour : 19)

QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND fait un point sur le produit Paradiski et notamment sur le Vanoise Express. La répartition du chiffre d'affaires est de 55% pour La Plagne et 45% pour Les Arcs.

Le produit « paradiski » se vend un peu mieux sur les Arcs (36% contre 34% sur La Plagne). Ensuite, René ALLAMAND présente le nouveau service internet mis en place : YUGE, en lieu et place de l'actuelle application La Plagne (changement neutre pour l'utilisateur). Cette nouvelle application permettra de récolter des informations sur les usagers (Qui sont-ils ? Que veulent-ils ? Que devons-nous leur apporter ?). Le coût de l'investissement est de 2 millions d'euros sur 3 ans financés en partie par les domaines skiables et les différents offices de tourisme des Arcs et de La Plagne. Dès cet hiver, une dalle en verre va être intégrée au plancher à l'intérieur de chaque cabine du Vanoise Express afin que les utilisateurs aient une vue de 350 mètres de vide au point culminant de la traversée.

Concernant l'hélistation, René ALLAMAND informe qu'une enquête est en cours pour connaître l'impact environnemental de cette réalisation. Monsieur le maire rappelle que cette nouvelle obligation date d'un texte de loi de mai 2015.

Enfin, pour l'éclairage de la piste de bobsleigh, il a été demandé aux entreprises de proposer ce qui pouvait être réalisé plutôt que de fournir un cahier des charges.

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE (OPGP)

Stefan KOUMANOV informe les élus que la création de la structure de tourisme unique se poursuit. Les papiers ont été déposés en préfecture et les derniers retours ne devraient pas tarder. Il indique que la commission communication s'est réunie pour trouver la dénomination commerciale du futur office de tourisme de la Grande Plagne. Le nom choisi est simple et facile à commercialiser : La Plagne Tourisme. Stéfan KOUMANOV indique qu'un contrat « Athlète » vient d'être signé avec Brice ROGER, ancien membre du club des sports de la Plagne et actuellement en équipe de France de ski alpin. Les rencontres de la Plagne, à destination des élus et des socio-professionnels, auront lieu le mardi 1er décembre 2015 à la salle des fêtes d'Aime.

FÊTE DU VILLAGE

Sylvie BERARD rappelle qu'il avait été prévu que la prochaine fête du village soit organisée par une association. Une réunion avec les différentes associations de la commune a permis de leur demander si l'une d'elle était prête à reprendre l'édition 2016. Les associations présentes à la réunion ont indiqué être tout à fait d'accord pour participer à la prochaine fête du village mais ne souhaitent pas porter le projet. La seule association qui a présenté sa candidature pour organiser cette fête est l'AOM. L'édition 2016 sera donc portée par l'AOM. Sylvie BÉRARD et Marion LIZEROUX ont tenu à préciser que certains points du programme devront être maintenus comme la participation des écoles, les chars, le bal.....

MAISON DU TOURISME

Laurent ASTIER informe que la dissolution de la maison du tourisme a été prononcée le 10 novembre afin de permettre son intégration à l'office du tourisme de la grande Plagne à partir du 1er janvier 2016. Puis il présente un petit bilan de la fréquentation des

tennis, en nette augmentation : 249 heures de réservation, 269 connections sur le site balle jaune au mois d'octobre, 75 comptes utilisateur créés à ce jour ; et de très bons retours de la part des usagers.

Concernant le vélo à assistance électrique, les premières assises ont eu lieu dernièrement à Chambéry. Une délégation composée par Séverin Garcia, Cécile Régner et Xavier feuillant, représentait la Plagne. L'objectif étant de maintenir la station de la Plagne sur ce secteur à fort potentiel.

MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h30.
Prochain conseil municipal :
Lundi 07 décembre à 19h00.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 15/29	Mission d'architecte urbaniste paysager conseil pour la place général de Gaulle	UGUET	7 900,00 €	9 480,00 €
MAPA 15/33	Travaux de mise en conformité du parc de stationnement à Plagne Soleil			
	Lot 1 - Désenfumage	BLAMPEY	50 659,01€	60 790,81 €
	Lot 2 - Serrurerie	STM	41 975,00 €	50 370,00 €
	Lot 3 - Cloison peinture flocage	DUCHOSAL	18 811,50 €	22 573,80 €
	Lot 4 - Electricité détection Sonorisation	ACOMELEC	19 341,72 €	23 210,06 €
	Lot 5 - Vidéo surveillance	ALTE	3 201,00 €	3 841,20 €
	Lot 6 - Signalisation horizontale	DUCHOSAL	2 642,00 €	3 170,40 €
Lot 7 - Sécurité incendie		INFRUCTUEUX		

MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE DU PLU

Il est rappelé que les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'une autorisation.

Il en est de même des travaux, installations et aménagements affectant l'utilisation des sols qui doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Par ailleurs, les constructions, aménagements, installations et travaux pour lesquels le permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable n'est pas nécessaire, doivent être conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, et notamment au Plan Local d'Urbanisme, plus particulièrement au zonage (U-AU-N-A) et de son règlement.

Il est enfin rappelé que le fait d'exécuter des travaux en méconnaissance des obligations imposées par le code de l'urbanisme ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise par déclaration préalable est puni par le code pénal.

Les peines prévues peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux.

De plus, il est indiqué que la collectivité peut saisir le Tribunal de Grande Instance en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité pour les aménagements, installations et travaux dispensés de toute formalité.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14-18



En présence de Georges Bérard, président des anciens combattants, d'Auguste Picollet, conseiller départemental, monsieur le maire et les élus de Macot, ainsi que Théo, Antoine, Camille et Kylian



L'association mémoire militaire de Tarentaise et les anciens combattants d'Aime et de Macot La Plagne



les enfants de Macot et de La Plagne

les gendarmes et les pompiers d'Aime et de La Plagne



L'harmonie d'Aime et la chorale «la ritournelle»



Merci à tous pour votre participation et merci d'être venu si nombreux.... sans oublier la très belle exposition réalisée par les élèves de Macot chef lieu et l'équipe de la bibliothèque de Macot La Plagne.



La yéti race samedi 12 décembre 2015

2ème édition - Plagne Bellecôte

Dans une ambiance fun par équipe de 2, les participants affrontent des équipes de champions des Etoiles du Sport sur un parcours entièrement recouvert de neige en passant par des épreuves spéciales (orientation, précision, force, agilité, endurance). De nouvelles épreuves sont au programme aux côtés des traditionnelles épreuves du tir à la carabine ou encore du parcours du combattant.

Les Etoiles du Sport Du 13 au 18 décembre

14ème édition - La Plagne

Rendez-vous incontournable du sport français, les Etoiles du Sport vont une nouvelle fois permettre à 20 Champions choisis par le Comité d'Éthique de transmettre leur expérience à leurs Espoirs pendant cinq jours d'échange et de partage.

Noël à La Plagne Du 20 au 25 décembre

Le Père Noël et ses lutins s'installent à La Plagne.

Dès le dimanche et tout au long de la semaine petits et grands sont invités à partager la magie de Noël : rires, surprises, spectacles et cadeaux sont au rendez-vous sur les stations d'altitude.

Les lutins proposent d'écrire un message d'encouragement au Père Noël, de fabriquer sa décoration pour le sapin, de jouer, de danser au bal des Rennes et de relever les défis de Noël. De son côté, le Père Noël vous offre ses incontournables papillotes à la guimauve et pose pour votre photo souvenir.

Le 24 décembre, alors que le Père Noël se prépare pour sa grande tournée, vous pouvez rencontrer les personnages et les animaux de la crèche vivante. A 18h, la messe de Noël est célébrée à l'Espace Pierre Leroux.

Le 25 décembre avant de repartir chez lui, le Père Noël refait un tour des stations pour offrir un dernier câlin et ses dernières papillotes. Il invite tout le monde à Plagne Centre pour partager une boisson chaude, assister à la descente aux flambeaux et au grand feu d'artifices de Noël

La nuit du pompon rouge Jeudi 31 décembre 2015

Pour sa 9ème édition, la Plagne vous invite à sa fameuse soirée du nouvel an : la Nuit du Pompon Rouge.

Cette année encore, le rendez-vous est donné à Plagne Bellecôte pour une soirée sur le thème de la Lumière.

Dès 22h30, le public est attendu sur le front de neige afin de pénétrer dans un décor mêlant jeux de lumière et interventions artistiques... pour danser et célébrer la Saint Sylvestre en famille ou entre amis.

Information.

Dates d'ouverture des stations

Sites d'altitude : 12 décembre 2015 à 23 avril 2016

Stations villages : 19 décembre 2015 à 23 avril 2016

Elections régionales 2015

La commune de Macot La Plagne vous informe que les élections régionales 2015 auront lieu:

1er tour : dimanche 06 décembre 2015

2ème tour : dimanche 13 décembre 2015.

Rappel : Vous devez vous présenter au bureau de vote avec **une pièce d'identité (obligatoire - le cas échéant votre vote sera refusé)** et votre carte d'électeur.

Accès aux bennes de la Grangette

A partir du 05 décembre 2015 et jusqu'au 26 mars 2016 inclus, l'accès aux bennes de la Grangette sera possible uniquement :

le samedi de 07h00 à 12h00

Merci de votre compréhension

Listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2015 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

Séance bébés lecteurs Jeudi 17 décembre 2015 à 10h00

bibliothèque de Macot chef lieu
Pour les enfants de 0 à 3 ans - ouvrons les livres aux plus petits.

Thème : Tous en traineau oh! oh!
Partons ensemble découvrir le pays du Père Noël et ses lutins.

